

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MARS 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept, le sept mars, à vingt-et-une heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 2
Votants : 17

PRESENTS M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. FAUR Philippe - Mme GOUNOT Cécile - M. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danielle.

ABSENTS M. BOCHEREAU Jean-Marie

EXCUSES Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique
Mme ROQUES Emma.
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 10 JANVIER ET 7 FEVRIER 2017

M. le Maire précise que le point 2017-03 - CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE 5 APPARTEMENTS MUNICIPAUX a été réécrit. Il propose de l'adopter.

*Le compte rendu de la réunion du 10 janvier 2017 est adopté.
2 abstentions : M. Daran, M. Granier (absents lors de la réunion).*

M. le Maire demande ensuite si des élus souhaitent faire une observation sur celui du 7 février 2017. Dans la négative, il propose aux conseillers municipaux de l'adopter.

*Le compte rendu de la réunion du 7 février 2017 est adopté.
3 abstentions : M. Bost, Mme Gounot, Mme Mendonça (absents lors de la réunion).*

M. le Maire annonce avoir reçu une proposition de pacte fiscal et financier de part de la communauté de communes Cœur de Garonne et demande à l'assemblée son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

2017-24 : APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

Demande acceptée à l'unanimité

INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire indique que les délibérations relatives aux oppositions de transfert de compétence ont été transmises en sous-préfecture.

De plus, les demandes de nouvelle estimation pour les parcelles B 461 ET B 788 ont été adressées à France Domaine.

Après analyse attentive du bail de la gendarmerie, il apparaît qu'un des articles prévoit bien la résiliation en cas de départ des locaux pour transfert de la brigade de gendarmerie. Cela devrait se produire dans les deux - trois ans à venir.

2017-20: RENOUELEMENT DU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE ET REVISION DU LOYER A EFFET DU 01/03/2016

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du renouvellement du bail administratif de la caserne de Gendarmerie du Fousseret, pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 28 Février 2025, dont le projet a été élaboré par les services de France Domaine.

Il informe également de la révision de leur loyer annuel, à compter du 1^{er} Mars 2016, qui est porté de 27 000,00 € à 26 157,26 €, selon les résultats de l'actualisation de l'indice I.C.C. de référence.

Il précise que la gendarmerie devrait, avant 2020, très certainement quitter les lieux pour emménager dans la nouvelle caserne de Cazères.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce bail.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-21: ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA RENOVATION DE LA HALLE ET DE SA PLACE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle s'était prononcée en faveur du principe de la rénovation de la halle et de sa place dans le cadre de la programmation budgétaire 2016. Désormais, il s'agit d'établir un programme de travaux précis, assorti d'une estimation financière, qui sera soumis à consultation auprès d'architectes du patrimoine. La réalisation des travaux se ferait dans un second temps, à partir de 2018.

M. le Maire indique que plusieurs architectes spécialisés ont été consultés pour l'établissement de la programmation de travaux mais seulement deux ont répondu. Il s'agit de M. Guillaume Clément, architecte du patrimoine qui avait réalisé pour la commune le diagnostic de l'église et du cabinet Letellier, mais leurs réponses sont fort différentes.

M. DARAN note qu'une seule réponse chiffrée a été reçue par la mairie et qu'il est difficile de se faire une idée avec une seule proposition. Il serait intéressant d'approfondir la consultation.

M. le Maire propose à l'assemblée de relancer plusieurs architectes afin d'avoir d'autres réponses, pour un choix d'architecte du patrimoine mieux éclairé.

DOSSIER REPORTE

2017-22: LOCATION DE L'APPARTEMENT DES ECOLES - 1^{ER} ETAGE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'appartement des écoles, 1^{er} étage, était libre depuis quelques mois, suite au départ de Mme Martin.

M. et Mme ELOUAER ont postulé pour la location de cet appartement, à compter du 15 mars 2017.

M. Le Maire propose de leur louer cet appartement, à compter du 15 mars 2017, pour un montant de 420,00 €, il leur sera demandé le versement d'une caution de 420 €, qui correspond à un mois de loyer.

Un état des lieux sera rédigé à l'entrée des locataires, suite à la réfection du logement.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-23 : PRINCIPE DE LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEO SURVEILLANCE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la survenue, ces derniers mois, d'un certain nombre de dégradations ou vols dans les installations sportives, aux écoles. De plus, des véhicules ont été vandalisés ou ont subi des vols d'essence. La préfecture lançant un appel à projets sur la mise en place d'une vidéo surveillance, M. le Maire souhaite connaître l'avis des élus sur le principe de la mise en place d'une vidéo surveillance sur certains sites du Fousseret. Il s'agirait de caméras pointant sur l'espace public ou un bâtiment public enregistrant des données qui ne seraient consultées que si un fait délictueux nécessitait leur lecture et leur communication à la Gendarmerie. Conservées un certain temps elles seraient ensuite automatiquement supprimées.

Nicole DUTREICH demande quels sont les endroits pressentis pour l'installation de caméras. A priori, des lieux tels que le rugby, l'école, la place derrière l'église, lui répond M. le Maire.

M. le Maire précise que Laurent Martinie, le co-président du club de rugby, grâce aux contacts qu'il a avec les services de la Gendarmerie, a proposé d'aider la commune dans la mise en place éventuelle d'un tel dispositif.

M. le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord sur le principe de l'installation de vidéo surveillance au Fousseret. A cet égard, il précise que, de toute façon, le conseil municipal devra à nouveau se prononcer dans un second temps sur le nombre de caméras et leurs lieux d'implantation ainsi que sur le coût du dispositif.

DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE : MME SENTENAC

2017-24 : APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

M. le Maire rappelle que la fusion des communautés de communes, du canton de Cazères, de la Louge et du Touch et du Savès, implique une harmonisation des taux des taxes ménages, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncier bâti et la taxe foncier non bâti.

La procédure de cette harmonisation fiscale et financière, appelée pacte fiscal et financier, a été confiée à un cabinet spécialisé dans les finances publiques locales.

Après un travail complet d'analyse et de concertation, un rapport vient d'être remis et adopté par la CLECT. Il propose d'harmoniser les taux dès l'année 2017 avec le triple objectif suivant :

- neutralité de l'opération :

Tout d'abord, pour les administrés, les taux communaux et intercommunaux sont consolidés, c'est à dire que si les uns montent, les autres baissent de telle manière que la contribution de chacun reste du même montant.

Ensuite, pour les collectivités, si du fait de la variation des taux une commune perçoit davantage de ressources fiscales, elle reversera ce même montant à l'intercommunalité ; dans le cas contraire elle recevra une compensation. Ce transfert entre collectivités est appelé attribution de compensation ; elle est fixée en 2017. L'opération sera ainsi neutre pour les collectivités.

- équité de l'opération : tous les citoyens de la communauté de communes se verront appliquer les mêmes taux d'imposition pour leur participation à l'intercommunalité.

- rapidité de l'opération : l'objectif, en lien étroit avec l'esprit de la loi NOTRe, était de réaliser cette harmonisation dans les meilleurs délais afin d'éviter une longue et coûteuse procédure de convergence fiscale et financière.

M. le Maire précise que l'attribution de compensation de la commune du Fousseret, pour ce qui est du pacte fiscal, serait de - 82 950 € (versement annuel de 82 950 € à la communauté de communes Cœur de Garonne).

M. le Maire propose donc à l'assemblée de valider le nouveau montant global des attributions de compensation à compter de 2017, soit 83 729 € et d'approuver le pacte fiscal et financier avec la communauté de communes Cœur de Garonne.

DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR 1 ABSTENTION : MME GOUNOT
--

INFORMATIONS DIVERSES

SDEHG : M. le Maire annonce la réception des travaux de rénovation de l'éclairage public sur le boulevard Carolus et Magdola et l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques. A ce sujet, un courrier du syndicat invite les communes de Haute-Garonne à favoriser le déploiement de nouvelles installations de recharge. M. le Maire a imaginé des bornes de recharge au niveau du futur parking des clottes. Il invite les élus à réfléchir à cette question qui sera traitée ultérieurement lorsque le dossier du parking de Clottes sera plus abouti.

Défense incendie : M. le Maire indique que le SDIS a animé, ces derniers mois, plusieurs réunions destinées à établir un schéma de défense incendie couvrant le territoire communal. A l'issue de la dernière réunion qui s'est tenue en février, en présence des représentants du SIECT, il a été défini les la presque totalité des différents points de défense incendie. Ce dossier devrait être prochainement présenté en conseil municipal.

Par ailleurs, M. le Maire fait part de la mise en place, par la société FRONTON TP, de deux nouveaux poteaux incendie, l'un en remplacement de celui du boulevard Carolus et Magdola, l'autre avenue des Pyrénées, pour compléter la défense de la station-service et du secteur de la crèche.

Travaux municipaux : M. le Maire fait part de l'installation d'une clôture pour protéger et sécuriser l'accès au fossé bordant, côté nord, l'espace enherbé devant le city stade et éviter que les ballons ne chutent en contrebas.

Budget primitif 2017 : M. le Maire propose à l'assemblée les dates des réunions de la commission des finances préparatoires à l'adoption du budget primitif 2017 et des conseils à venir :

- jeudi 23 mars 2017 – 18h30 – 20h00 : commission, analyse des investissements passés et à venir.
- mardi 4 avril 2017 – 20h30 : conseil municipal ordinaire.
- jeudi 6 avril 2017 - 20h30 - 22h00 : commission, budget 2017 + subventions aux associations.
- mardi 11 avril 2017 – 20h30 : conseil municipal, spécial budget.

QUESTIONS DIVERSES

Bacs à légumes : M. Vincent LIGONNIERE présente le projet d'installation et de culture de bacs à légumes sur le territoire communal du Fousseret. Il s'agit d'une initiative portée par un collectif, le Terrain d'entente, qui vise à développer du lien social autour de la culture de légumes en bac pour les partager avec les habitants du village. Le projet a été monté en partenariat avec l'association les Fous du bois et l'Espace Jeunes.

M. le Maire souligne la générosité de l'initiative mais, avant toute prise de position officielle, invite ce collectif à réaliser un bac afin de voir la possible insertion de tels meubles dans les rues et places du village. Il demande aussi à ce que ce collectif se constitue en association afin de régler d'éventuelles questions de responsabilité juridique. De plus, la question de l'entretien et du suivi des bacs est essentielle comme des initiatives similaires passées l'ont montré. Enfin, Mme Sabine CAPOUL souligne la nécessité de construire ce projet, en amont, avec les riverains concernés. Selon elle, sans la participation active des habitants le devenir des bacs sera très incertain.

Serre municipale : M. Jacques DARAN fait part de l'arrachage, consécutif à la tempête du lundi 6 mars 2017, de la bâche de la serre municipale, située non loin de la passerelle de Sarailon. M. le Maire annonce son remplacement de manière rapide.

La séance est levée à 23 heures 15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A MME DROCOURT
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A MME AMIEL
MME SENTENAC DANIELLE	